



Je suis confronté à un arriéré de tva

Par **renaud72**, le **28/11/2009** à **18:11**

Bonjour,
Je tiens un commerce et tous les mois je paye mon comptable afin que ce dernier "gère" mon entreprise. Je viens de recevoir un courrier de ce dernier me demandant de payer un arriéré aux impôts (TVA) d'un montant de 3164 Euros.
J'ai régulièrement des contacts avec lui et il m'affirmait il y a encore une semaine que j'étais bien au niveau de la TVA.
Il m'a donc joint un courrier dans lequel il spécifie que le non paiement du 04ème acompte de TVA n'est pas de sa faute, qu'il a appelé les impôts pour avoir une réponse, mais qu'ils n'ont aucune explication à lui donner.
Je trouve cela un peu gros. J'ai donc pris contact avec un autre cabinet d'expert comptable et d'après eux mon comptable est en faute.
Ce dernier s'est empressé de faire un courrier aux impôts dans lequel il demande un délai de paiement de TVA CA12 vu que ce solde important à payer découle du fait qu'il n'y a pas eu de 4ème acompte de tva appelé par le service des impôts.
En gros à qui appartient la faute ? Mon comptable, les impôts?
Existe t'il un moyen de se retourner ?
merci d'avance pour vos réponses